FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
AIDEALAJEUNESSE.BE

Bruxelles, le 18 juin 2021

Service de l'Aide à la Jeunesse
Rue de Birmingham, 60
1080 - Bruxelles

☎: 02/413.39.18
Fax: 02/413.38.42
Courriel: saj.bruxelles@cfwb.be

SASE Autrement Dit
Monsieur SPANN - Responsable
Chaussée d'Ixelles 27

1050 Bruxelles

Objet : Réponse à votre courriel du 8 juin 2021

Monsieur Spann,

En tant que mandants et témoins privilégiés de votre accompagnement en faveur des jeunes en difficultés et en danger, nous nous réjouissons de l'annonce de votre nouveau projet de studios de transit.

Ces jeunes adolescents fragilisés, âgés de 16 à 18 et plus, désireux de s'émanciper, de s'insérer dans la société actuelle, de mener à bien leur projet de vie, de s'épanouir personnellement, socialement, professionnellement en tant que jeune adulte, nous les connaissons bien.

Après une enfance ou/et une adolescence chaotique, jalonnée d'embûches, d'expériences douloureuses, exempt de repères stables, fiables, sécurisants, quand se profile doucement le temps de la majorité, nombreux sont ceux qui souhaitent être accompagnés et soutenus dans un projet d'accompagnement à l'autonomie. Ces jeunes sont souvent bien seuls et démunis pour se lancer dans cette nouvelle étape de leur vie.

En tant que conseillers du service de l'aide à la jeunesse, nous pouvons témoigner d'une forte demande et d'une offre actuelle qui ne répond pas complétement à cette demande. Le projet de kot de transit est une belle opportunité, pour ces adolescents, de se confronter à la vie, sa réalité, ses responsabilités dans le cadre d'un accompagnement qui reste sécure et bienveillant.

Nous connaissons la réalité bruxelloise en terme de logement. La simple recherche d'un lieu de vie adapté, confortable, accessible financièrement est, en soi, devenue une épreuve pour les familles comme pour nos jeunes majeurs.

Pour ces multiples raisons, et parce que nous apprécions, depuis votre création, nos collaborations en faveur des jeunes bénéficiaires de notre secteur, le Service de l'aide à la jeunesse de Bruxelles marque son soutien à votre belle initiative et souhaitons rapidement sa concrétisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Spann, l'expression de ma considération distinguée.

CONSEILLER DE L'AIDE A LA JEUNESSE

Valérie LATAWIEC
Conseillère de l'Aide à la Jeunesse

Le document copié ne peut être communiqué aux personnes intéressées que dans le respect des dispositions de l'article 27 du décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, et ne peut être utilisé dans aucune autre procédure que celle relative à la mesure d'aide qui fait l'objet du dossier dont il est tiré.

LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES EST L'APPELLATION DÉSIGNANT USUELLEMENT LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE VISÉE À L'ARTICLE 2 DE LA CONSTITUTION - PAPIER FSC